

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

portant intégration et nomination
de Monsieur PACKA TCHISSAMBOU Bernard
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi 25-80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/MF du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-304 du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.6.1965 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-165 du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 80-016 du 26.1.1981 au décret
n° 80-644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 6604/MEN.DOC du 2 Décembre 1980
transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur PACKA TCHISSAMBOU Bernard, né le 4 Mai 1949 à Sainte-Marie, titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Ecotoxicologie et Chimie de l'Environnement obtenu à l'Université de METZ (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée de 2° échelon Stagiaire, indice 920.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1980-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 18 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP.DFP
DFP.BST
D.B.
D.C.F.
MEN
DPAA
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
1
2
3
1
2